



LA CHRONIQUE PATRIMONIALE

PAR ALEXANDRE GENET

PLANIFICATEUR FINANCIER DE LA RETRAITE
CHEZ BORDIER & CIE NYON

L'éternelle incomprise

Basique, simple, la prévoyance suisse? Pas vraiment, si l'on en juge par les résultats du dernier baromètre de la banque Raiffeisen. L'enquête portait notamment sur la connaissance du deuxième pilier.

Le certificat de prévoyance professionnelle, source d'information essentielle pour l'affilié, semble peu considéré par la majorité des personnes sondées. À peine 38% lisent ce document en détail. Plus de 60% des sondés disent comprendre les notions de rente annuelle de vieillesse, d'avoir de vieillesse et de capacités de rachat. Mais dès que les termes sont plus techniques, la compréhension diminue nettement. À peine la moitié sait ce que signifie le «taux de conversion». L'autre moitié ne peut donc pas estimer le montant de sa future rente deuxième pilier. Fait surprenant sachant que le recul des taux de conversion est parallèlement une source de préoccupation majeure au sein de la population.

Des connaissances approfondies sont notamment essentielles pour les personnes travaillant à temps partiel, afin qu'elles puissent combler proactivement leur lacune de prévoyance. Or les connaissances en matière de prévoyance des personnes travaillant à temps partiel semblent particulièrement déficitaires: seul un tiers connaît le terme «déduction de coordination». Or si cette dernière est entièrement déduite de leur salaire, elles sont particulièrement impactées puisque leur revenu cotisant diminue significativement, et cela réduit drastiquement leur effort de capitalisation.

Les personnes qui ne maîtrisent pas le contenu de leur certificat de prévoyance ont tendance à le mettre de côté. On constate donc que pour les personnes interrogées qui ont le moins de connaissances en matière de prévoyance, les prestations proposées par la caisse de pension jouent un rôle secondaire en cas de changement d'emploi. Il en va autrement pour les personnes ayant de solides connaissances. Pour ces dernières, la «qualité» de la caisse de pension est un critère de décision important lors du choix d'un nouvel employeur.

Au-delà du jargon technique, une partie importante des personnes interrogées éprouve des difficultés à saisir le fonctionnement de la prévoyance professionnelle en Suisse. Près d'un tiers des sondés est d'avis que les caisses de pension n'investissent pas la fortune de prévoyance sur les marchés financiers. Or le rendement de l'épargne (que l'on nomme souvent le troisième cotisant) est déterminant pour la viabilité du système.

Si près de 9 personnes sur 10 interrogées savent que des rachats volontaires sont possibles, seul un tiers environ en a fait usage. Il est vrai que certains ménages n'ont pas l'opportunité de réaliser des rachats s'ils fournissent déjà un effort d'épargne dans le cadre du 3e pilier A.

Finalement, la prévoyance professionnelle reste un domaine complexe et méconnu pour beaucoup. D'importants efforts de formation et d'information sont nécessaires. N'oublions pas que pour beaucoup de travailleurs, l'avoir deuxième pilier représente la part principale de l'épargne d'une vie.